

**OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE  
PRONONCÉE PAR LE MAIRE**

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 033-213304413-20240731-DP03344124J0015-AR



N° DP 033 441 24 J0015 déposé le 19/04/2024

Par :	Monsieur GARCIA JEROME,
Demeurant à :	10 VOIE ROMAINE 33390 ST-MARTIN-LACAUSSADE
Sur un terrain sis à :	LABARRE 33390 Saint-Martin-Lacaussade 441 B 1342, 441 B 1344, 441 B 1363, 441 B 1365, 441 B 1366, 441 B 1367, 441 B 2025, 441 B 2026, 441 B 484
Nature des Travaux :	Construction d'une piscine

**Le Maire de la commune de Saint-Martin-Lacaussade**

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 19/04/2024 par Monsieur GARCIA JEROME,  
Vu l'objet de la demande

- pour Construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé LABARRE – 33390 SAINT MARTIN LACAUSSADE
- pour une surface créée de 50 m<sup>2</sup>;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
Vu l'avis Favorable tacite de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
Vu l'avis Défavorable de DDTM33-SAU-Pôle ADS RNU en date du 03/05/2024

*Considérant que le projet est distant de l'habitation,  
Considérant que le projet se situe en dehors des Parties Actuellement Urbanisées de la commune où toutes les constructions nouvelles sont interdites,*

*Qu'en conséquence, le projet ne respecte pas l'article L.111.3 du Code de l'Urbanisme*

## ARRETE

### Article 1

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'opposition.

Saint-Martin-Lacaussade, le 23/07/2024

Le Maire,  
Julien BEDIS

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.